

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 - 065

affiché le 03/04/25

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location

FINANCES

AVENANT N°1 AU BAIL D'OCCUPATION DE L'HOTEL DES IMPOTS DE TONNERRE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la décision en date du 15/06/2016 autorisant la signature du bail d'occupation de l'immeuble communal sis à Tonnerre, 12 rue du Pont, au profit de la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- Vu le bail signé en date du 24/06/2016 relatif à la location de l'immeuble sis 12 rue du Pont à Tonnerre au profit de l'Etat pour l'installation de l'Hôtel des Impôts ;
- Considérant que la DDFIP souhaite prolonger d'un an la durée dudit bail ;

DÉCIDE

- De signer, ou son représentant, l'avenant n°1 au bail pour une durée d'un an soit jusqu'au 01/04/2026 ;
- D'autoriser la signature d'éventuels avenants selon les besoins de la collectivité ou de l'Etat.

A Tonnerre, le 1^{er} avril 2025

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre
